


2.00 crédits	0 h + 30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------------	----------

Enseignants	Francaux Marc ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> Perception, et identification des structures rythmiques et ajustement des mouvements à celles-ci. Principes généraux du mouvement expressif : significations expressives du temps, de l'espace, de la dynamique et du corps propre (e.a. attitude corporelle, tonus, regard ; énergie, respiration, appuis et équilibre...) Ajustement entre la communication verbale et non verbale dans les activités d'expression
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reproduire des enchaînements de mouvements dansés en respectant les principes du mouvement expressif (e.a. mise en évidence des lignes du corps, clarté des directions lors des placements et des déplacements, nuances dans l'énergie, effet expressif du regard, du tonus et de la respiration ;). (1.2) Identifier et d'utiliser adéquatement les dimensions non verbales de la communication (e.a. proxémie, attitude corporelle, tonus, respiration, gestes, intonation, regard ...) dans la complémentarité expressive entre corps et parole (1.2 et 4.3) Démontrer un niveau de performance suffisant dans les activités de danse et d'expression pour aborder ultérieurement la didactique spécifique de cette famille de disciplines. (1.2)
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation vise à mesurer l'atteinte des acquis d'apprentissage visés. La note de l'évaluation sera constituée de deux parties intégrées (mouvement dansé & corps-parole). La présence active à ce cours est requise tant en pratique qu'en théorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence non justifiée, la note finale sera pondérée au prorata du pourcentage de présences. Ponctualité : trois retards équivalent à une absence non justifiée. Toute absence injustifiée à une évaluation se traduit par une note d'absence à l'examen. En cas d'absence justifiée valable https://www.uclouvain.be/fr/facultes/fsm/restricted/certificats-medicaux , une séance de rattrapage pourrait être organisée si les conditions matérielles et humaines le permettent. <p>Vu la spécificité du bachelier et du master et les reconnaissances professionnelles que l'obtention du grade académique du master en Sciences de la motricité, orientation éducation physique entraîne automatiquement, nous informons les étudiant.e.s inscrits au bachelier en Sciences de la motricité, une présence de moins de 60% de l'UE code LEPHY1103, même pour raisons médicales justifiées, rendra l'évaluation de l'UE impossible avec pour conséquence l'impossibilité d'acquérir les crédits correspondants.</p>
Méthodes d'enseignement	Uniquement cours pratiques. Encadrement : Conseiller(s) technique(s) et/ou assistant(s) éventuellement aidés par des étudiants moniteurs.
Contenu	Les objectifs seront rencontrés à travers deux contenus pratiques complémentaires progressivement intégrées : <ul style="list-style-type: none"> une initiation au mouvement dansé (échauffement et chorégraphie + quelques éléments de création mouvements dansés) une initiation aux techniques de " corps-parole "
Ressources en ligne	Moodle https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=9863

Autres infos	<p>Comment et quand dois-je rendre un certificat médical ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un modèle de certificat précis doit être complété par le médecin. 2. L'étudiant.e réalise un scan de bonne qualité de son certificat. Il intitule le fichier de son nom prénom année d'inscription. Le format de sauvegarde doit être .pdf. (exemple : <i>Delie_Arnaud_EDPH1BA.pdf</i>) 3. L'original du certificat médical doit être montré à l'enseignant.e lors du cours et 4. Le scan doit également être transmis à l'administration facultaire via le formulaire spécifique disponible à l'adresse suivante: www.uclouvain.be/fsm-cm. 5. L'étudiant.e conserve, jusqu'à la fin de l'année académique, l'original du certificat qui pourra lui être réclamé au besoin. <p>Le Règlement général des études et des évaluations impose aux étudiant-es que les pièces justificatives relatives à une absence à une évaluation soient communiquées au plus tard le lendemain de l'absence (voir article 103 du RGEE).</p>
Faculté ou entité en charge:	FSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en culture et création	MINCUCREA	2		
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	EDPH1BA	2		